

Efficace autoréglementation

Dans son article intitulé *«Grand ménage de printemps»*, publié dans *Le Devoir* le 1er mars, Paul Cauchon nous faisait remarquer sur un ton ironique que les médias américains ont découvert la vertu dans leur empressement à adopter des mesures en ce qui concerne les problèmes récents d'obscénité sur les ondes américaines. Le sujet de sa chronique a été entraîné par la décision, prise la semaine dernière, par l'importante entreprise radiophonique Clear Channel d'annuler l'émission d'Howard Stern à l'antenne de six de ses stations qui la diffusaient, mesure que M. Cauchon qualifie d'hypocrite. *«L'entreprise laisse les animateurs raconter les pires insanités en ondes depuis des années, mais si la FCC juge maintenant que c'est trop osé, elle annonce qu'elle ne les défendra plus.»*

Domage qu'ils n'aient pas suivi l'exemple que les radiotélédiffuseurs privés du Canada donnent depuis 1990. Ils se conforment depuis cette date à une série de codes qui établissent les normes à suivre en ce qui concerne la déontologie, les droits de la personne, la représentation des hommes et des femmes, le langage grossier, l'équité et l'exactitude en journalisme [...]. Et, depuis près de 14 ans, le Conseil canadien des normes de la radiotélévision est là pour veiller à la mise en application de ces lignes directrices et porter à la connaissance du public chacune des quelque 300 décisions rendues pendant cette période. Nul besoin pour le CRTC d'intervenir dans de telles circonstances au Canada, contrairement à ce que la FCC a été obligée de faire aux États-Unis.

En ce qui concerne Howard Stern, son émission est apparue à Montréal et à Toronto en 1997. Ses propos dégradants au sujet des femmes, ses commentaires indument discriminatoires à l'endroit des groupes identifiables, propos fondés sur la nationalité, l'ethnie et la couleur de la peau, ainsi que ses commentaires sexuellement explicites tombaient tous sous le coup des codes régissant les radiotélédiffuseurs privés. Il a fallu que les radiotélédiffuseurs révisent l'émission pour qu'elle se conforme aux normes cana-

Le Devoir

10/3/04

diennes — chose qu'ils ont faite de leur plein gré et avec efficacité. L'émission, dans son état modifié, a duré 11 mois à Montréal et trois ou quatre ans à Toronto. Elle a disparu il y a belle lurette. Pas d'intervention de la part du CRTC. Pas d'amendes. Simplement un système d'autoréglementation efficace, solidement épaulé par les radiotélédiffuseurs privés qui l'ont créé.

Ronald I. Cohen

Président national

Conseil canadien des normes de la radiotélévision

Ottawa, le 3 mars 2004